



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 192-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.292

Déposée le : 06.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stucki (Bern, PS) (porte-parole)
Imboden (Bern, Les Verts)
Schindler (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Des salaires équitables au lieu de l'aide sociale !

De nombreuses personnes travaillant à plus de 100 pour cent sont quand même dépendantes des prestations de l'aide sociale. Cela est choquant tant sur le plan humain que politique. Il est inacceptable que les employeuses et employeurs délèguent leur responsabilité sociale à l'Etat, et ainsi au contribuable.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de salariées et salariés touchent aujourd'hui un salaire inférieur à 23 francs de l'heure ?
2. Dans quels secteurs ces personnes travaillent-elles ?
3. Quelles économies l'aide sociale pourrait-elle réaliser si un salaire minimum de 23 francs était rendu obligatoire dans le canton de Berne ?

Destinataires
– Grand Conseil